



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Marché à procédure adaptée

Service communication préfecture Ille et Vilaine

CONTEXTE DU PROJET

Dans une période de mutations agricoles et de crise conjoncturelle il est nécessaire d'éclairer les perspectives du secteur de l'agriculture et de l'Agro-alimentaire et ses modalités de développement à court et moyen terme. C'est l'enjeu du PAAR (Projet Agricole et Agroalimentaire Régional) et un enjeu majeur pour la Bretagne.

Le diagnostic souligne l'ampleur des évolutions qui ont marqué le monde agricole et agroalimentaire, mais il met en évidence les difficultés d'adaptation aux nouvelles réalités économiques.

Il révèle également les attentes d'une société désormais éloignée du monde agricole et agroalimentaire, de plus en plus exigeante dans ses demandes en matière de qualité environnementale, de sûreté alimentaire ou de prix.

OBJECTIFS DU MARCHÉ

Proposer une stratégie de communication devant se dérouler entre avril et juin 2011 sur l'agriculture et l'agroalimentaire bretons en s'appuyant sur le projet régional PAAR.

Le public ciblé est le grand public

PRESTATIONS ATTENDUES

Elaboration d'une stratégie de communication visant à sensibiliser le grand public sur les enjeux et perspectives des secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire (qualité et sûreté des produits, enjeu économique, enjeu environnemental, etc), à valoriser ces secteurs et à réconcilier les Bretons avec leur agriculture.

La prestation comprend des propositions d'achats d'encarts presse, et d'utilisation des autres outils de communication.

Le prestataire devra apporter sa valeur ajoutée tant du point de vue de la stratégie de communication que de l'organisation et la production des outils.

Au regard des problématiques présentées, il proposera un ensemble de préconisations touchant spécifiquement à ces deux dimensions.

CADRE DE LA CONSULTATION

• LE PROCEDE DE VALIDATION

L'administration vérifie la complétude des livraisons. Si cette dernière est complète, elle le signale au titulaire et peut engager la procédure de vérification. En cas de livraison incomplète, elle en informe le titulaire qui doit fournir les éléments manquants dans les plus brefs délais, la procédure de vérification n'étant pas engagée.

• CONFIDENTIALITE

Le titulaire accède aux informations fournies par l'administration sous le contrôle de cette dernière. Il s'engage à ne divulguer à un tiers aucune des informations fournies par l'administration ou recueillies par lui, dans le cadre de la prestation demandée dans le présent cahier des charges. En outre, le titulaire ne doit en aucun cas utiliser les informations obtenues au titre de la prestation demandée.

• PROPRIETE DES REALISATIONS AU TITRE DE LA PRESTATION

Toutes les créations intellectuelles réalisées au titre du contrat et susceptibles de protection par un droit privatif tel que brevet, droit d'auteur, droit des dessins et des modèles font partie des résultats de la présente prestation assurée à partir de ce cahier des charges par le titulaire auprès duquel le bon de commande sera notifié.

L'administration peut utiliser, au titre du code de la propriété intellectuelle, librement les résultats mêmes partiels de la prestation.

Le prestataire cède à l'administration en contrepartie du prix figurant sur le bon de commande les droits patrimoniaux de reproduction, d'adaptation et de communication des résultats produits dans le cadre de cette prestation.

Ces droits comprennent notamment :

- o le droit d'exploiter, d'adapter et de faire adapter, de reproduire et de faire reproduire les résultats et documents produits dans le cadre de ce marché
- o le droit de représenter et de diffuser en interne les résultats par tous moyens de diffusion
- o le droit de communiquer à des tiers l'ensemble des résultats, notamment les dossiers d'étude, rapports, documents et renseignements de toute nature provenant de l'exécution du marché
- o le droit de faire fabriquer des objets, matériels et de faire exécuter des services conformes aux résultats des prestations ou à des éléments de ces résultats sans que le titulaire puisse prétendre à toute revendication.

- **LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La prestation graphique s'exécutera dans les locaux du titulaire.

L'administration fournit la documentation et les informations utiles. Ces informations sont sa propriété et le titulaire ne les divulgue pas.

- **Critères de sélection**

L'administration procédera à la sélection du titulaire à partir des propositions commerciales reçues, en s'appuyant sur les critères suivants :

- qualité de la réponse stratégique
- qualité du planning (réaliste, respect des contraintes)
- prix de la prestation

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

Présentation de la proposition

Le candidat doit remettre à l'administration, au plus tard **le lundi 4 avril à 12 heures**, une proposition comprenant au minimum :

1. Une description de la prestation proposée
2. Un calendrier d'exécution. Ce calendrier tiendra compte d'un objectif de début de projet pour le **11 avril 2011**
5. La méthodologie appliquée au projet
6. Le détail du coût de la prestation décomposé selon les différentes tâches et intervenants.

La proposition finale sera envoyée par mèl à celine.malfere@ille-et-vilaine.gouv.fr.

Une copie papier sera envoyée par courrier.

Contacts :

Madame LAURENT-ALBESA Véronique

Madame MALFERE Céline

Préfecture de Bretagne

Tel : 02 99 02 11 80